

“Sécurité incendie dans les bâtiments bois

Publics visés :

Architectes, Entreprises de Construction,
artisans, bureaux d'études,...

Prérequis :

Avoir de bonnes connaissances dans le
secteur de la construction



Nombre de stagiaires:
12 personnes maximum
5 personnes minimum

Durée :
2 journées de 7h00
Soit 14h

Coûts horaires
50 euros / heure

Tarifs :
700 euros net

Fibois SUD
Tél : 06 69 41 59 18
Contact technique :
f.bigo@fibois-paca.fr

Nombre de places limité, inscription obligatoire

Objectifs de formation

- ⇒ **Connaître les notions fondamentales de la sécurité incendie.**
- ⇒ **Connaître les textes essentiels relatifs à la sécurité incendie des constructions bois.**
- ⇒ **Comprendre le comportement des matériaux biosourcés en situation d'incendie.**
- ⇒ **Appréhender les méthodologies pour une application concrète des exigences réglementaires**
- ⇒ **Savoir prescrire et mettre en œuvre les dispositions constructives permettant d'assurer efficacement la sécurité incendie des constructions bois.**

PROGRAMME

- NOTIONS DE SECURITE INCENDIE – OBJECTIFS
- REGLEMENTATION INCENDIE - CONCEPTS DE REACTION AU FEU ET DE RESISTANCE AU FEU
- REGLEMENTATION INCENDIE - ACTEURS ET TEXTES LEGISLATIFS, EXIGENCES REGLEMENTAIRES ET EVOLUTIONS RECENTES
- PRINCIPES DE L'INGENIERIE DE LA SECURITE INCENDIE
- LES MATERIAUX BIOSOURCES - PROPRIETES ET COMPORTEMENT AU FEU
- ETUDE APPROFONDIE DE L'IT249 ET DU GUIDE DU CSTB SUR LA PROPAGATION DU FEU EN FAÇADE
- GESTION DES INTERFACES - ETUDE DE CAS
- REGLES DE CALCUL - NOUVEAUTES DE L'EUROCODE
- ECHANGES - QUESTIONS

Les formateurs

Olivier GAUJARD et Maggy DUCEAU, spécialistes de la sécurité incendie dans les constructions biosourcés.

Suivi et évaluation

Le formateur contrôlera l'acquisition des connaissances des stagiaires par des questions orales ou écrites tout au long de la session de formation.

L'organisateur de la formation évaluera la qualité de la formation par une fiche d'évaluation complétée par chaque stagiaire au terme de la session de formation.

Moyens pédagogiques et techniques

- Exposé en salle
- Études de cas concrets
- Présentation et ressources pédagogiques en format numérique remises aux stagiaires

BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVoyer À : **FIBOIS SUD**

PAR EMAIL : f.bigo@fibois-paca.fr

Entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail : @ Tél :

Nom et prénom du stagiaire :

PRÉREQUIS :

Avoir de bonnes connaissances dans le secteur de la construction : oui non

NIVEAU D'INSTRUCTION (SCOLARITÉ) :

- Niveau VI (en fin de scolarité avant la 3ème)
- Niveau V bis (fin de scolarité avant le lycée ou avant la terminale pour les filières professionnelles)
- Niveau V (fin de scolarité avant la terminale ou en terminale pour les filières professionnelles)
- Niveau IV (fin de scolarité en terminale ou juste après obtention du BAC)
- Niveau III (fin de scolarité après obtention d'un BAC +2)
- Niveau II (fin de scolarité après obtention d'un BAC +4)
- Niveau I (fin de scolarité après obtention d'un BAC +5)

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU POSTE OCCUPÉ :

- Ouvrier - compagnon
- Employé
- Profession intermédiaire (agent de maîtrise)
- Cadre et profession intellectuelle supérieure
- Artisan - Commerçant - Chef d'entreprise
- Agriculteur exploitant
- Sans objet - premier accès à l'emploi

STATUT DE L'ENTREPRISE :

- TPE (moins de 10 salariés)
- PME de 10 à 49 salariés
- PME de 50 et 250 salariés
- Plus de 250 salariés

OBJECTIFS VISÉS PAR LA FORMATION :

- Développement /Élargissement des compétences
- Adaptation des compétences
- Reconversion vers un autre métier
- Évolution des méthodes de travail

Conditions de participation :

CONDITIONS :

- Le nombre de stagiaires étant limité, les inscriptions sont considérées dans leur ordre d'arrivée.
- L'inscription est valide après le règlement complet.
- Le règlement total de la formation doit être effectué 1 semaine avant le début de la formation.

FORMATION :

- Fibois SUD se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation si le nombre de stagiaires n'est pas suffisant.
- Une annulation ou modification nécessite une démarche écrite. En cas d'empêchement, un remplaçant peut être nommé.
- Dans le cas d'une annulation de la part du stagiaire moins de 4 jours avant la date fixée, les frais d'annulation sont fixés à 15% de la somme totale de la note de débit.
- Dans le cas d'une annulation de la part du stagiaire moins de 2 jours avant la date fixée, le montant total de la note de débit reste dû.
- Dans le cas d'annulation de la part de l'organisateur, la totalité de la somme versée est remboursée.
- Une convention de formation sera transmise au stagiaire dès réception de son bulletin d'inscription et devra être complétée et signée par son employeur avant le début de la formation.

-
- J'accepte les conditions de participation.
 - Oui, je souhaite participer à la formation « Sécurité incendie en construction bois ».
 - J'envoie le règlement de 700 € net correspondant au coût de la formation par chèque libellé à l'ordre de FIBOIS SUD PACA ou par virement bancaire. Association loi 1901, non assujettie à la TVA.
 - Je m'engage à répondre à une enquête d'évaluation à la fin de la formation.

Fait à : Le :

Signature :